SECTION SPORTIVE SCOLAIRE

AVIRON

Ecole Internationale Provence Alpes Côte d'Azur à Manosque
Aviron Club de Manosque

DOSSIER DE CANDIDATURE 2019-2020

6ème, 5ème, 4ème, 3ème, S1, S2, S3 et S4

Objectifs de la Section Sportive Scolaire Aviron

Pour la rentrée 2019, la Section Sportive Scolaire «AVIRON» de l'EIPACA accueillera les élèves de la 6ème à la 3ème de la section Internationale comme de la section Anglophone d'Enseignement Européen (S1, S2, S3 et S4), filles et garçons, débutants ou ayant déjà une pratique dans ce sport, motivés et aptes, aussi bien sur plan sportif que sur le plan scolaire.

L'engagement dans cette section sportive scolaire permettra aux jeunes élèves sportifs de s'épanouir en contribuant à leur intégration sociale à travers la pratique d'un sport olympique reconnu internationalement pour le développement de qualités physiques et surtout morales (discipline, ténacité, esprit d'équipe, abnégation).

Les responsables de la section sportive devront détecter, former, éduquer et accompagner les jeunes rameurs qui souhaitent pratiquer l'aviron en compétition aussi bien au niveau régional que national.

La scolarité au sein de la section est particulièrement suivie par l'enseignant du collège responsable de la section sportive. Ainsi, les élèves pourront poursuivre sérieusement leurs études en même temps qu'ils bénéficieront d'une formation à la pratique de l'aviron.

La section sportive scolaire «AVIRON» de l'EIPACA permet notamment:

- ✓ de motiver les élèves en leur donnant l'occasion de progresser et d'être valorisés dans le sport qu'ils affectionnent, d'exprimer des compétences qui peuvent contribuer à leur réussite scolaire ;
- ✓ de développer leur goût de l'effort et de les aider à mesurer les conséquences et les effets d'un travail suivi et régulier ;
- ✓ de les ouvrir sur l'extérieur et de développer leur autonomie ;
- ✓ d'acquérir une culture d'équipe et de vivre dans le cadre d'une solidarité collective ;
- ✓ de les aider à évoluer dans une bonne hygiène sportive et de vie quotidienne et d'adopter des comportements de sécurité pour eux-mêmes et pour les autres ;
- ✓ de participer à leur éducation citoyenne ;
- ✓ de contribuer à l'ambiance sportive de l'établissement.

Les parents permettent à leurs enfants de vivre leur passion dans le cadre d'un établissement scolaire où les horaires sont aménagés pour que les entraînements se déroulent dans la journée, en dehors des heures de cours de la classe, normalement le lundi après-midi et le jeudi après midi (sous réserve de modification par l'EIPACA).

L'inscription du jeune élève rameur à l'Aviron club de Manosque et à l'UNSS (AS de l'EIPACA), pour la rentrée scolaire 2019-2020, sont obligatoires en cas d'admission à la section sportive scolaire d'aviron.

➢ Sur le plan scolaire

Les objectifs scolaires sont ceux d'une classe de Collège. L'équipe pédagogique peut décider de suspendre temporairement les entraînements au profit de la scolarité (soutien, renfort).

D'autre part, elle peut aussi décider à tout moment, pour des raisons scolaires, comportementales ou sportives, d'exclure l'élève de la Section.

Les horaires et exigences scolaires sont les mêmes que pour tous les autres élèves.

Au sein de la section, l'élève va être amené à développer son autonomie, plus particulièrement dans son organisation, pour allier études et pratique sportive, en particulier en ce qui concerne la planification de son travail personnel.

➢ Sur le plan sportif

Il s'agit d'initier puis de se perfectionner et d'atteindre le meilleur niveau en ce qui concerne :

- la technique individuelle de la pratique de l'aviron ;
- la formation et le développement technico-tactique du rameur ;
- le développement des qualités physiques et athlétiques du jeune rameur.

➢ Sur le plan humain

La pratique de l'aviron dans le cadre de la section sportive scolaire de l'EIPACA permet de vivre des moments intenses, en équipe et individuellement, dans la victoire ou la défaite.

Appartenir à la section sportive apprend à vivre en collectivité, développe le goût de l'effort, la ténacité, l'esprit d'équipe. C'est une tranche de vie que les autres élèves ne connaîtront pas au Collège.

En particulier, au cours de la saison sportive, lors des déplacements sur 3 jours lors des régates internationales de Savoie à Aiguebelette, de Bourgogne à Mâcon, ou bien lors des championnats de Zone Sud-Est ou des Championnats de France, les jeunes rameurs de la section apprendront à s'organiser en participant activement à la préparation du voyage (chargement de la remorque, planification des repas et des corvées de vaisselle, suivi du rythme des courses du weekend) à collaborer et à s'entraider (montage-démontage des bateaux, procédure de mise à l'eau des bateaux et de débarquement après les courses, installation et rangement du campement).

CONDITIONS D 'ADMISSION

➢ **Dans le domaine scolaire :**

Sous réserve que l'élève soit admis en classe de collège (le bulletin scolaire faisant foi) : faire preuve de résultats scolaires satisfaisants et d'une bonne motivation permettant d'allier les études et le sport.

➢ **Dans le domaine sportif (OBLIGATOIRE/MANDATORY)**

- Une attestation de capacité à **savoir nager** NOR : Arrêté du 9-7-2015 - J.O. du 11-7-2015/ Bulletin officiel n°30 du 23 juillet 2015 / MENESR - DGESCO A1-2
  OU
- Le certificat **d'aisance aquatique** défini dans la circulaire n° 2017-116 du 6-10-2017

TEST DU SAVOIR NAGER

Parcours à réaliser en continuité, sans reprise d'appuis au bord du bassin et sans lunettes :
- à partir du bord de la piscine, entrer dans l'eau en chute arrière ;
- se déplacer sur une distance de 3,5 mètres en direction d'un obstacle ;
- franchir en immersion complète l'obstacle sur une distance de 1,5 mètre ;
- se déplacer sur le ventre sur une distance de 15 mètres ;
- au cours de ce déplacement, au signal sonore, réaliser un surplace vertical pendant 15 secondes puis reprendre le déplacement pour terminer la distance des 15 mètres ;
- faire demi-tour sans reprise d'appuis et passer d'une position ventrale à une position dorsale ;
- se déplacer sur le dos sur une distance de 15 mètres ;
- au cours de ce déplacement, au signal sonore réaliser un surplace en position horizontale dorsale pendant 15 secondes, puis reprendre le déplacement pour terminer la distance des 15 mètres ;
- se retourner sur le ventre pour franchir à nouveau l'obstacle en immersion complète ;
- se déplacer sur le ventre pour revenir au point de départ.

Le TEST d'AISANCE AQUATIQUE

Il permet de s'assurer que l'élève est apte à :
– effectuer un saut dans l'eau ;
– réaliser une flottaison sur le dos pendant cinq secondes ;
– réaliser une sustentation verticale pendant cinq secondes ;
– nager sur le ventre pendant vingt mètres ;
– franchir une ligne d'eau ou passer sous une embarcation ou un objet flottant.
Ce test peut être réalisé avec ou sans brassière de sécurité.
Un certificat attestant de la réussite au test est remis à l'élève ou à son représentant légal.

Il n'est pas nécessaire d'avoir déjà pratiqué l'aviron auparavant.

- **Sur le plan médical (OBLIGATOIRE/MANDATORY)**

Satisfaire à la visite médicale d'aptitude avec bilan de santé complet ; notamment, un ECG (Electro-Cardio-Gramme) de repos est obligatoire lors de la première visite pour pouvoir pratiquer dans une section sportive (L'ECG de repos n'est plus requis les années suivantes, lors des visites médicales de suivi pour le renouvellement de l'inscription).

Le choix du médecin appartient à la famille de l'élève mais l'examen médical doit être effectué par un médecin titulaire du CES de médecine du sport ou de la capacité en médecine et biologie du sport ou du diplôme d'études spécialisées complémentaires de médecine du sport. Le médecin choisi par la famille conservera le dossier médical du rameur pendant sa scolarité au sein de la Section Sportive Scolaire Aviron.

A titre d'information, les 3 médecins suivants disposent des qualifications requises :

- Dr MIRABEL Laurent, parc de la Luquèce, av Majoral Arnaud 04100 MANOSQUE - 04 92 70 58 60

- Avec la possibilité d'effectuer l'ECG au cabinet lors de la 1ère visite médicale (à préciser au secrétariat lors de la prise de RDV)
  - Dr. AVRIL Yann, Av. Pierre Brossolette, 04800 GRÉOUX-LES-BAINS - 04 92 74 23 05

- Pas d'ECG => Nécessité de prendre ensuite un RDV avec un Cardiologue pour l'ECG
  - Dr. EMOND François, Résid. Jeanne d'Arc 166 C av Maistre R. A., 04100 Manosque - 04 92 72 03 76

MOYENS MIS EN ŒUVRE

Les élèves de la section sportive s'entraîneront3 heures par semaine : 1h30 le lundi (de 17h10 à 18h40) et 1h30 le jeudi (de 17h10 à 18h40),

Soit à l'Aviron Club de Manosque Quartier Saint-Jean, Lac des Vannades 04100 MANOSQUE, Portable : 06 03 44 46 22 –email : fred@avironclubmanosque.com;Web: www.avironclubmanosque.com

soit à l'Ecole Internationale de Manosque, avenue du Dr Foussier, 04100 MANOSQUE - 04 92 74 23 11 – Email : pierre.masselin@ac-aix-marseille.fr

Ceux qui le souhaitent auront également accès aux séances d'entraînement du club d'Aviron de Manosque (normalement les mercredis après-midi et les samedis).

Iles membres de la section participeront aux compétitions d'aviron de l'UNSS de la FFA qui seront indiquées par l'enseignant responsable de la section (voir calendrier prévisionnel des compétitions).

Les entraînements sont assurés par un cadre technique de l'Aviron Club de Manosque diplômé d'Etat, Monsieur Frédéric Dieudonné et par un enseignant d'EPS de l'EIPACA, Monsieur Pierre Masselin.

Le transport depuis l'Ecole vers les lieux d'entraînement sera encadré par les responsables de la section d'Aviron, avec l'aide éventuelles de parents volontaires ; le retour des élèves à l'issue de l'entraînement sera à la charge des familles.

Il est à noter qu'à la fin des séances d'entrainement, les jeunes rameurs sont tenus d'entretenir et de ranger le matériel utilisé (ergomètres, embarcations, etc…) avant de quitter les lieux et que, parfois, les contraintes climatiques ou la teneur de certains entraînements peuvent retarder la libération des enfants en fin de séance. Merci aux parents de bien tenir compte de ces contraintes et de ces aléas dans leur organisation des transports.

Les élèves admis en section sportive aviron suivront par ailleurs normalement leurs cours d'EPS avec les autres élèves de leur classe.

Une note sera attribuée aux élèves spécifiquement au titre de la Section sportive Aviron et figurera sur le bulletin scolaire. **La présence des rameurs est donc obligatoire tout au long de l'année**. Cette note tiendra compte des différents critères suivants : l'assiduité, la participation aux compétitions UNSS et FFA sélectionnées par le responsable de la section, et la progression de la performance individuelle de l'élève.

Les élèves de la section scolaire Aviron adhéreront obligatoirement à l'Association Sportive du Collège (Licence UNSS) ainsi qu'au club d'aviron de Manosque (Licence FFA). A noter qu'une tarification spéciale a été négociée avec le club d'aviron de Manosque pour réduire autant que possible le coût de l'adhésion au club.

Afin de permettre aux élèves de la section sportive d'allier études et aviron, l'Ecole met en place plusieurs actions :

1) Nommer un tuteur qui assurera un suivi avec chaque élève de la Section afin de faire un bilan régulier ;

2) Assurer un suivi médical par le médecin scolaire ou l'infirmière, en liaison avec le médecin du sport choisi par la famille, dans le but d'apprécier l'état de santé des élèves, de repérer les signes de fatigue, de préserver leur santé et de permettre l'épanouissement des élèves dans le domaine des études et de l'aviron.

CALENDRIER

1) Remise du dossier de candidature de la Section Sportive Aviron aux familles en fin d'année scolaire précédente, ou début septembre pour les nouveaux arrivants.

2) Le dossier de candidature complété doit être retourné dans les meilleurs délais à l'Ecole Internationale PACA de Manosque, à l'attention de Monsieur Pierre MASSELIN, si possible avec le dossier d'inscription/ré-inscription à l'EIPACA. Les places dans la section étant limitées en raison du matériel requis, les places seront attribuées dans l'ordre de réception des dossiers.

3) La commission d'étude des dossiers de candidature se réunira régulièrement pour statuer sur les candidatures, jusqu'à épuisement des places disponibles.

4) Les familles recevront une réponse par e-mail du responsable de la section sur l'avis favorable ou non donné au dossier de candidature de leur enfant.

COMPÉTITIONS A CARACTERE OBLIGATOIRE pour les élèves inscrits en section :

Les élèves de la section qui seront sélectionnés, qualifiés et convoqués par le responsable de la section, ont l'obligation de participer aux compétitions officielles d'aviron, sous réserve de qualifications préalables pour certaines compétitions nationales.

A titre indicatif, voici les dates et lieux des compétitions officielles d'aviron 2019-2020 (certains lieux et dates seront précisés et/ou modifiés ultérieurement) :

Dates	Compétition	Lieu	Fédération
Dim 06 Octobre 2019	Course au Piquet	Manosque	UNSS/FFA
Merc 16 Octobre 2019	Challenge Jeune Rameur – nº1	Manosque	UNSS/FFA
Dim 10 Nov 2019	Tète de rivière (J15/J16/J17/J18)	Belley	FFA
Dim 17 Nov 2019	Journée du HUIT (Offre Sportive Jeunes OSJ N°1)	Avignon	UNSS/FFA
Dim 08 Décembre 2019	Championnat Régional d'aviron Indoor (OSJ N°2)	Manosque	UNSS/FFA
Mer 18 Décembre 2019	Championnat Acad. d'aviron Indoor	Manosque	UNSS/FFA
Dim 19 janvier 2020	Coupe du Nouvel an (OSJ Régional N°1)	Marseille	UNSS/FFA
01 Février 2020	Championnat de France d'aviron Indoor	Paris	UNSS/FFA
Sam 16 Février 2020	Epreuve au sol (OSJ N°3)	Marseille	UNSS/FFA
20 Février 2020	Challenge Jeune Rameur – nº2	Peyrolles	UNSS/FFA
Dim 08 Mars 2020	Tète de rivière (OSJ N°4)	Marignane	UNSS/FFA
Dim 22 Mars 2020	Championnat Régional (J15 /J16)	Montauroux	FFA
29 Mars 2020	Championnat de Zone Sud Est BC	Aiguebelette	FFA
Dim 05 Avril 2020	Championnat Interdépartemental Jeunes (OSJ Régional N°2)	Manosque	UNSS/FFA
Merc 18 Avril 2020	Championnat Acad. d'aviron UNSS	Peyrolles	UNSS
Sam 09 mai 2020	Championnat Régional Jeunes (OSJ N°5)	Peyrolles	UNSS/FFA
18 au 20 mai 2020	Championnat de France d'Aviron UNSS	Mâcon	UNSS
16 au 17 Mai 2020	Régate Internationale de Savoie	Aiguebelette	FFA
30 au 31 mai 2020	Régate Internationale de Bourgogne	Mâcon	FFA
13 au 14Juin 2020	Championnat de Zone Sud-Est BL	Mâcon	FFA
28 juin 2020	Championnat National Jeunes	Le Creuzot	FFA
03 au 05Juillet 2020	Championnat de France	Brive	FFA

Une contribution financière individuelle aux frais de déplacements pourra être demandée à chaque élève participant à ces compétitions.

L'attention des élèves et de leurs parents est attirée sur le fait que, quand il s'agit de compétition par équipe, la participation effective des élèves sélectionnés par le responsable de la section à une compétition est indispensable, au risque sinon de compromettre les chances des autres membres de l'équipe. L'engagement personnel et l'esprit d'équipe sont des valeurs fondamentales que la section sportive cherche à développer.

PROCEDURE CONCERNANT L'ELABORATION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

PIÈCES A JOINDRE AU DOSSIER DE CANDIDATURE

1) Le dossier de candidature avec les renseignements personnels concernant le candidat (**annexe 1**);

2) Le certificat médical (**annexe 2** – Fiche Médicale) portant la mention « **apte à la pratique de l'aviron en compétition** » établi par un médecin du sport(avec la réalisation d'un ECG au repos obligatoire lors du la première inscription - l'ECG n'est plus exigé lors du renouvellement de l'inscription pour la deuxième année consécutive et suivantes)

3) Le règlement par 2 chèques libellés(1) à l'ordre de l'Association Sportive de l'EIPACA (AS EIPACA) et (2) à l'ordre de l'Aviron Club de Manosque, comprenant :

   - 1 Chèque à l'ordre de l' AS EIPACA : **60 EUR**
     - les frais d'adhésion à l'AS EIPACA Section Aviron (incluent la licence UNSS)

   - 1 Chèque à l'ordre de l' Aviron Club de Manosque: **247 EUR** (en cas de première inscription) ou **172 EUR** (en cas de renouvellement), incluant :
     - Le droit d'entrée de 30 EUR pour une première inscription au club
     - Les frais d'adhésion annuelle à l'ACM (incluent la licence FFA) de 172 EUR (au lieu de 210 EUR pour les autres jeunes licenciés hors EIPACA)
     - L'achat de la tenue réglementaire obligatoire en compétition à 55 EUR (taille à préciser : S, M, L, XL) pour les nouveaux inscrits ;
     - L'assurance individuelle FFA MAIF à 12 EUR

4) Le formulaire d'inscription à l'Aviron Club de Manosque (ACM) ci-joint (**annexe 3**)

5) Le formulaire d'inscription à l'Association Sportive de l'école (AS) ci-joint (**annexe 4**)

6) La photocopie de la carte d'identité (recto verso), du passeport ou du livret de famille ;

7) L'attestation de savoir nager, délivrée par un maître nageur ou enseignant d'EPS ;

8) 3 photographies d'identité récentes+ un fichier JPEG dimensions maxi suivantes : hauteur : 275 pixels et largeur 175 pixels à envoyer à : fred@avironclubmanosque.com et à pierre.masselin@ac-aix-marseille.fr avec indication des nom, prénom, classe et sexe de l'élève dans l'e-mail d'accompagnement du fichier JPEG.

9) Une enveloppe timbrée sur laquelle vous aurez préalablement inscrit vos nom/prénom et votre adresse

Ce dossier complet est à remettre impérativement au collège dans les meilleurs délais et si possible avec le dossier d'inscription/ré-inscription au collège de l'EIPACA pour la rentrée 2019-2020.

NB : L'intégration en Section Sportive Scolaire Aviron est soumise à l'admission préalable en classe de Collège à l'Ecole Internationale PACA de Manosque.

ANNEXE 1

DOSSIER DE CANDIDATURE A LA SECTION SPORTIVE SCOLAIRE AVIRONEIPACA (2019/2020)

Cette fiche est à retourner dûment complétée à l'Ecole Internationale PACA de Manosque
avec l'ensemble des pièces annexes à fournir

Partie à remplir et signer par le candidat et ses parents

NOM			
Prénom		Date de naissance	/ / jour mois année
Classe		LV1 :	LV2 :

Pratiques sportives antérieures de l'élève candidat à la section

Club d'aviron fréquenté par le candidat cette année	
Autres disciplines sportives pratiquées en club	
Plus haut niveau de pratique sportive atteint cette année	Départemental / Régional-Académique / National / Européen

Saisons	Nbre d'entrainements hebdomadaires	Nbre de journées de stage/camp effectuées	Principaux résultats sportifs obtenus
2018-2019			
2017-2018			
2016-2017			

Signature du Candidat	Signature des parents Date :

Partie réservée aux Responsables de la Section

Formulaire de demande d'adhésion AS-UNSS		*Formulaire de demande d'adhésion ACM*	
Règlement Chèque AS EIPACA		*Règlement Chèque ACM*	
Certificat médical *Avec / Sans ECG*		*Attestation de savoir nager*	
Copie CNI – Passeport ou Livret famille		*3 Photographies d'identité + fichier JPEG*	
Enveloppe timbrée avec nom et adresse			
Décision d'admission en Section Sportive Scolaire AVIRON		*Signature du Responsable de la Section* *Date :*	

ANNEXE 2

FICHE MEDICALE EN VUE D'UNE SCOLARITE
EN SECTION SPORTIVE SCOLAIRE AVIRON À l'EIPACA

A remplir par un médecin titulaire du CES de médecine du sport ou de la capacité en médecine et biologie du sport ou du diplôme d'études spécialisées complémentaires de médecine du sport

NOM					
Prénom		Classe		Date de naissance	/ / jour mois année
Discipline pratiquée	AVIRON	Nbre d'heures hebdomadaires		Autre discipline	

Antécédents médicaux : Antécédents chirurgicaux : Traitement en cours :	

Interrogatoire médical comportant notamment :

Évaluation psychosociale
Examen cardio-vasculaire de repos (assis, couché et debout)
ECG de repos (obligatoire seulement la 1ère année d'inscription)
Examen pulmonaire
Evaluation de la croissance et de la maturation : - Examen morpho-statique et anthropométrique - Maturation pubertaire (critères de Tanner)
Plis cutanés
Examen de l'appareil locomoteur
Examen podologique
Examen dentaire
Examen neurologique (latéralité, tonus…)
Dépistage des troubles visuels
Dépistage des troubles auditifs
Autres (abdomen,etc…)
Bilan des vaccinations
Conseils diététiques
Bandelette urinaire (glucose, protéines…)

CERTIFICAT MEDICAL
DE NON-CONTRE INDICATION

Je soussigné, Docteur . . . . . .

titulaire du CES de médecine du sport ou de la capacité en médecine et biologie du sport ou du diplôme d'études spécialisées complémentaires de médecine du sport,

certifie avoir examiné ce jour :

NOM :
Prénom :

Et qu'il (elle) ne présente cliniquement, dans le cadre de l'activité de la section sportive scolaire de l'EIPACA et du club d'aviron de Manosque, aucune contre-indication à la pratique de l'AVIRON et de l'AVIRON INDOOR, notamment en COMPETITION.

Surclassement dans la catégorie supérieure autorisé : OUI NON

Date :

Signature et cachet :

ANNEXE 3

Formulaire d'inscription à l'Aviron Club de Manosque (ACM) Et demande de licence FFA	Nº de Licence Cadre réservé à l'ACM

Partie à remplir et signer par le candidat et ses parents

NOM				Sexe	H	F
Prénom		Classe		Né le	/ /	
		Nationalité		À	jour mois année	
Adresse						
Code postal		Ville :				
Portable élève			Fixe famille			
Portable mère			Portable père			
E-mail élève	@					
E-mail mère	@				Profession :	
E-mail père	@				Profession :	

Attestations et autorisations du responsable de l'enfant mineur :

Je, soussigné(e) .. . .

Responsable légal(e) de l'élève . . . . . .

1/ SAVOIR NAGER : certifie qu'il (elle) est apte à nager 25 mètres sans aide extérieure et en immersion.
2/ DROIT À L'IMAGE : autorise mon enfant à être photographié ou filmé dans le cadre de la communication du club.
3/ PRATIQUE NON ENCADRÉE : (uniquement pour les mineurs de plus de 14 ans) autorise mon enfant à pratiquer l'aviron aux Vannades en l'absence de cadres du club après avis du responsable sportif.
4/ EN CAS D'URGENCE : autorise le responsable sportif ou l'accompagnateur, à prendre, en cas d'accident, toute mesure dictée par l'urgence.

Signature élève	Signature du représentant légal	Date

Partie réservée à l'ACM

Date du Certificat médical	/ /	Assurance complémentaire MAIF	OUINON			
Adhésion payée le	/ /	Chèque nº				
Combinaison payée le	/ /	Chèque nº				
Combinaison remise le	/ /	Taille Combi	**S**	**M**	**L**	**XL**

avironclubmanosque.com

ANNEXE 4

Formulaire d'inscription à l'Association Sportive Scolaire (Section AVIRON) de l'EIPACA et demande de licence UNSS	Nº de Licence UNSS Cadre réservé à l'AS EIPACA

Partie à remplir et signer par le candidat et ses parents						
NOM				Sexe	H	F
Prénom		Classe		Né le	/ /	
		Nationalité		À	jour mois année	
Adresse						
Code postal		Ville :				
Portable élève			Fixe famille			
Portable mère			Portable père			
E-mail élève	@					
E-mail mère	@				Profession :	
E-mail père	@				Profession :	

Engagements du sportif

J'adhère volontairement à l'Association Sportive de l'EIPACA et je m'engage à :

- Jouer loyalement, sans violence, et rester maître de moi
- Respecter l'arbitre, le juge en acceptant toutes ses décisions
- Respecter les installations et les transports mis à ma disposition
- Respecter mes adversaires en restant modeste, honnête, beau joueur
- Respecter mes partenaires en tenant mes engagements de début d'année (assiduité aux entrainements et aux compétitions)
- Respecter ce contrat et à représenter le mieux possible, ma classe, mon équipe, mon établissement, ma ville lors de toutes les manifestations sportives

Attestations et autorisations du responsable légal de l'élève :

Je, soussigné(e) .. . .

Responsable légal(e) de l'élève . . . . . .

- certifie qu'il (elle) est apte à nager 25 mètres sans aide extérieure et en immersion.
- autorise mon enfant à être photographié ou filmé dans le cadre de la communication de l'école.
- autorise mon enfant à participer aux activités de la section de l'Association Sportive de l'EIPACA
- autorise le professeur responsable ou l'accompagnateur, à prendre, en cas d'accident, toute mesure dictée par l'urgence.

Signature élève	Signature du représentant légal	Date

Partie réservée à l'AS EIPACA			
Date du Certificat médical	/ /	2 Photos d'identité	
Adhésion payée le	/ /	Chèque nº	